

Un emballage bien trié, c'est un emballage valorisé !

Ici, je dépose

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

3 consignes
UNIQUEMENT DES
EMBALLAGES
✓ en vrac
✓ non emboîtés
✓ bien vidés

Il n'est pas nécessaire
de rincer les emballages

Nous rappelons que les bébés ne sont pas des produits
et donc leurs couches ne sont pas des emballages !

Emballages en plastique

Emballages en papier

Emballages en métal

Pots, barquettes, blisters, tubes

Pâtes, CAFE, LES SURS, L'ESSENCE

Sac, sachets, films

Bouteilles, bidons, flacons

Bidonnes, boîtes, barquettes, films, capsules, tubes, couvercles, cerclages, colifets de bouchons...

Emballages en verre

Emballages en cartonnette

Les emballages en verre (bouteilles, flacons et bocaux)

Emballages en cartonnette

Pourquoi trier ?

Trier, on a tous à y gagner !

Un geste écologique et économique qui permet :

La préservation des ressources naturelles

La réduction des tonnages d'ordures ménagères à incinérer (Taxe 2026 : 16€/t)

La réduction des tonnages d'encombrants à enfouir fortement taxés (TGAP*)

*Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Taxe incinération :

→ « Ordures ménagères » (Collecte en porte à porte)

2026 : 16€/t

Taxe d'enfouissement :

→ « Encombrants » (Apport en déchèteries)

2024 : 58€/t

2025 : 65€/t

2026 : 72€/t

* Hausse
+ 306 %
en 7 ans
par tonne

En 2024 :
sur le territoire nous comptons :
24 bornes EMBALLAGES
17 141 bacs jaunes
et 1 616 000 sacs jaunes distribués

Grâce à chacun de vous,
4 434 t d'emballages ont
été valorisées soit près
de 42 kg par habitant.

CITEO
Donnez ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Destination des autres emballages :

EN DÉCHÈTERIE

Les cartons

Les contenants de toxiques

Les emballages en bois volumineux
(cagettes, coffrets de bouteilles...)

→ ainsi que les calages en polystyrène et les sangles !

Les emballages en tissu (sacs, pochettes...)
EN BORNE TEXTILE

Les emballages en verre (bouteilles, flacons et bocaux)
EN BORNE VERRE

Les emballages en cartonnette

Les emballages en papier

Les emballages en tissu (sacs, pochettes...)

Les emballages en verre (bouteilles, flacons et bocaux)

Emballages en cartonnette

Emballages en papier

Les petits emballages en bois, osier (barquettes, boîtes de camembert...) et sacs plastiques biodégradables
EN BAC ORDURES MÉNAGÈRES

Les emballages contenant des médicaments
RETOUR EN PHARMACIE

Les petits emballages en bois, osier (barquettes, boîtes de camembert...) et sacs plastiques biodégradables

Les emballages contenant des médicaments

Que deviennent les emballages que nous trions dans les bacs et sacs jaunes ?

Leurs parcours

1

Collecte sélective

En porte à porte tous les 15 jours



2

Déchargement sur les quais de transfert du SYVALORM

→ Fontaine-les-Coteaux*
→ Écorpain**



3

Chargement de semi-remorques à fond mouvant (FMA)

*Fontaine-les-Coteaux (41)
**Écorpain (72)



4

Transfert vers notre centre de tri :



Depuis le 13 novembre 2023 100% de nos emballages et papiers sont transférés sur notre nouveau centre de tri interdépartemental **Tri Val de Loir à Parçay-Meslay (37)**
Centre de tri mutualisé composé de 10 collectivités adhérentes

Tri manuel & Tri automatisé



- ▶ 15 trieurs optiques
- ▶ 95% d'efficacité
- ▶ Un process de dernière technologie



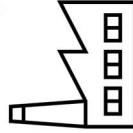
5

Mise en balles par catégorie de matériaux



6

Expédition vers les filières de recyclage



Ne jamais emboîter les emballages !

Les emballages imbriqués ne sont jamais recyclés : les rayons des trieurs optiques ne voient que l'emballage extérieur !

Les rayons ne reconnaissent pas la matière complexe composée de plusieurs éléments en surface ni ne détectent les emballages cachés ou ensachés. La séparation mécanique des matériaux étant impossible, dans ces 2 situations les **emballages entremêlés sont envoyés au refus pour enfouissement ou incinération.**



L'impact financier est conséquent : cela génère des **surcoûts d'élimination importants** et une **perte de recette** de revente des matériaux qui alourdissent nos factures !

Le bon geste de tri : bien séparer et vider vos emballages pour qu'ils soient tous valorisés, puis les déposer en vrac dans les bacs ou sacs jaunes.

VISITES DU CENTRE DE TRI :

Formulaire de RDV et conditions accessibles sur : www.trivaldeloire.fr

Pour découvrir le parcours de vos emballages, réservez une **visite gratuite de TRI VAL DE LOIR(E)**, notre centre de tri mutualisé à PARCAY-MESLAY (37)



Leurs repreneurs

PAPETERIE PALM (37)	CITEO	Aluminium	PAPREC	PAPREC	PAPREC
PAPREC	PAPREC	Petits aluminium	PAPREC	SEMARDEL (91)	PAPREC
VALORPLAST	PAPREC	Aluminium	CITEO	SEMARDEL (91)	PAPREC